



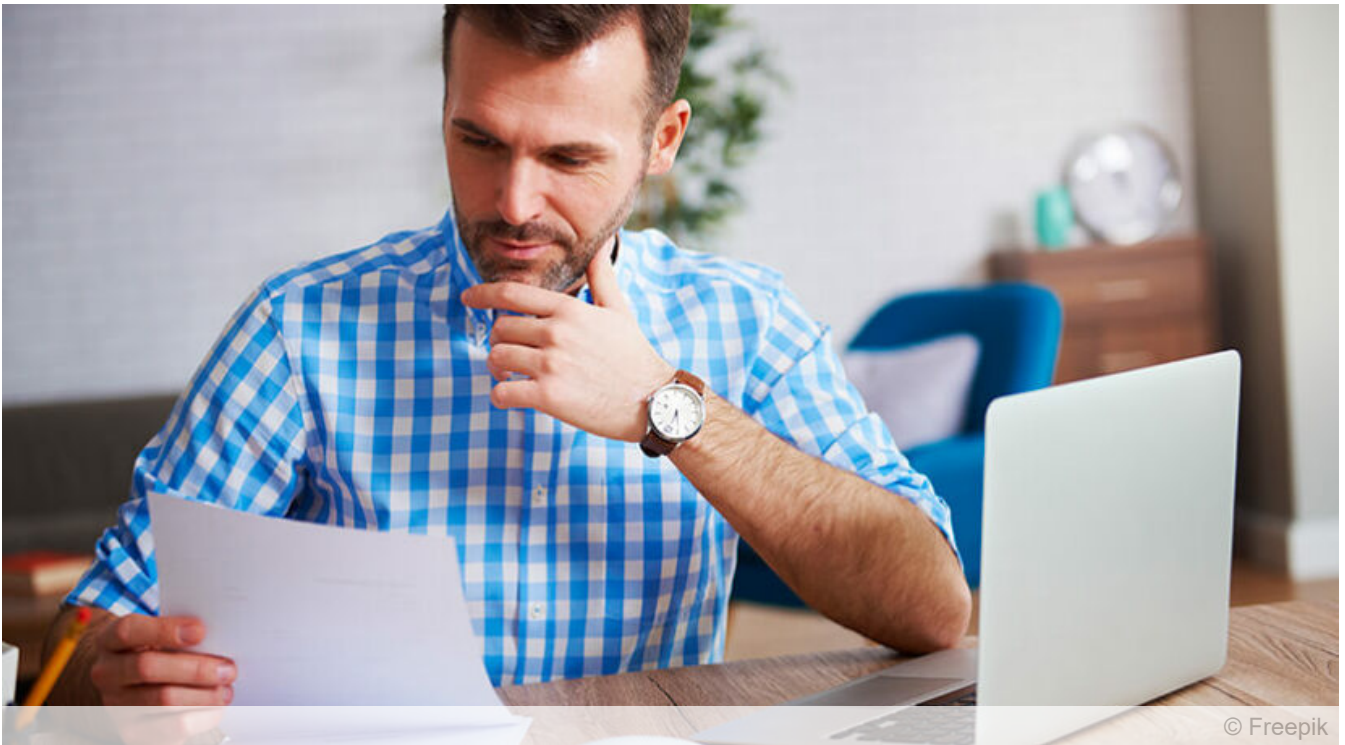
Boostez  
votre carrière  
en affichant un score  
TOEIC!



Une question de confiance

## 'En avoir pour mes impôts' : un site utile mais à améliorer

Ce devrait être à la Cour des comptes, plutôt qu'au ministre des Comptes publics, de diffuser ces informations sur l'usage de l'argent public



© Freepik



*Mécomptes publics,  
François Ecalle*

Le ministère de l'Économie et des Finances vient d'ouvrir le site "En avoir pour mes impôts" [[www.economie.gouv.fr/enavoirpourmesimpots](http://www.economie.gouv.fr/enavoirpourmesimpots)] qui devrait permettre à "chacun de comprendre clairement et précisément comment est utilisé l'argent de ses impôts". Cette

initiative est bienvenue car le consentement à l'impôt passe par la compréhension de son usage.

Les informations présentées sur ce site sont utiles à cet égard, à condition de comprendre qu'elles ne permettent pas de répondre à la question "à quoi servent les impôts ?" mais à la question "à quoi servent les prélèvements obligatoires ?", c'est-à-dire les impôts et les cotisations sociales. Il s'agit en effet d'une décomposition par fonctions (éducation, santé, etc.) des dépenses financées par des prélèvements obligatoires (PO).

"Pour que ce site remplisse mieux sa fonction, il faudrait limiter la communication gouvernementale et développer les informations plus neutres sur le coût des services publics, des prestations sociales et des aides et subventions aux ménages et entreprises"

Il est en effet impossible de dire à quoi servent des impôts comme la TVA. L'État ne garde que la moitié de son produit pour financer indistinctement l'éducation, la défense, des prestations sociales... et en affecte l'autre moitié aux collectivités locales, qui financent elles-mêmes indistinctement des dépenses de nature différente, et à des administrations sociales. On ne peut que prendre globalement les dépenses financées par les PO et les décomposer. Il est alors normal de voir que les retraites en représentent le quart.

Il est également normal de ne pas voir les dépenses (ou niches) fiscales, autres que les crédits d'impôt, et les allègements de cotisations sociales, car ils sont déduits des PO : ce qui rentre dans les caisses publiques, c'est le montant des impôts et cotisations après prise en compte des dépenses fiscales et allègements de cotisations. Les aides aux entreprises, sous forme de subventions ou de crédits d'impôt, sont en revanche bien prises en compte (elles sont surtout dans le poste "affaires économiques").

### **Limitier la communication gouvernementale**

Les chiffres que j'ai vérifiés sont exacts et tirés de statistiques publiques ou de documents budgétaires. On peut toutefois comprendre que les Français se méfient d'informations mises en avant par le ministre des Comptes publics. Ils peuvent aussi être irrités par les nombreuses références à des mesures prises récemment par le gouvernement.

Pour que ce site remplisse mieux sa fonction, il faudrait limiter la communication gouvernementale et développer les informations plus neutres sur le coût des services publics, des prestations sociales et des aides et subventions aux ménages et entreprises. Pour que les Français aient confiance dans ces chiffres, il faudrait surtout que la Cour des comptes donne son avis sur ce site ou, mieux encore, élabore et présente elle-même un site semblable.

Ce site est accompagné d'un questionnaire sur les impôts et sur leur usage dont les résultats pourraient être intéressants à condition que les réponses ne puissent pas être manipulées, ce qui devrait de nouveau être la mission d'une institution indépendante.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalle.

## A lire également

### Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle

Publié le 04/05/2023

#### Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

## Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter.](#)